



GAFI ▾

Pays ▾

Publications ▾

Sujets ▾

Calendriers ▾

[Accueil](#)

[Publications](#)

Pays soumis à une surveillance renforcée – 24 février 2023

Pays soumis à une surveillance renforcée – 24 février 2023

Publication details

Language	Country	Topic
English	Albania Barbados Burkina Faso Cambodia Cayman Islands Democratic Republic of the Congo Gibraltar Haiti Jamaica Jordan Mali Morocco Mozambique Nigeria Panama Philippines Senegal South Africa South Sudan Syria Tanzania Türkiye Uganda United Arab Emirates Yemen	High-risk and other monitored jurisdictions

Pays ne faisant plus l'objet d'une surveillance renforcée du GAFI

- Cambodia
- Morocco

Résultats de la séance plénière du GAFI, 22-24 février 2023

Pays à haut risque visés par un appel à action – 24 février 2023

Pays soumis à une surveillance renforcée – 24 février 2023

Paris, 24 février 2023 - Les pays soumis à une surveillance renforcée travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques que présentent leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place un pays sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'est engagé à remédier rapidement aux défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance renforcée. Cette liste est communément désignée sous le nom de « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (ORTG) continuent de travailler avec les pays ci-dessous tandis que ceux-ci continuent de rendre compte des progrès accomplis pour remédier à leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces pays à poursuivre la mise en œuvre de leur plan d'action sans tarder et dans les délais convenus. Il salue leur engagement et surveillera de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de vigilance renforcées envers ces pays. Les normes du GAFI n'envisagent pas de supprimer les risques ou d'exclure des catégories entières de clients, mais préconisent l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et tous les pays à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques.

Le GAFI identifie de façon continue d'autres pays dont le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération présente des défaillances. Certains pays n'ont pas encore été examinés par le GAFI ou l'ORTG dont ils dépendent, mais cela sera fait en temps utiles.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le GAFI accorde une certaine flexibilité aux pays qui ne sont pas concernées par des échéanciers imminents, en leur permettant de soumettre à revue leurs progrès sur une base volontaire. Les progrès accomplis par les pays suivants ont été examinés par le GAFI depuis octobre 2022 : Albanie, Barbade, Burkina Faso, Cambodge, îles Caïmans, Gibraltar, Haïti, Jamaïque, Jordanie, Mali, Maroc, Myanmar, Panama, Philippines, Sénégal, Soudan du Sud, Türkiye, Émirats arabes unis et Ouganda. Pour ces pays, les déclarations mises à jour sont présentées ci-dessous. La République démocratique du Congo, le Mozambique et la Tanzanie ont choisi de ne pas soumettre à revue leur progrès étant donné qu'ils n'ont aucune échéance imminente. Ainsi, les déclarations émises en octobre 2022 pour ces pays sont reprises ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement la situation la plus récente de leur régime de LBC/FT. Après examen, le GAFI a désormais également identifié le Nigeria et l'Afrique du Sud.

ALBANIA

Depuis février 2020, date à laquelle l'Albanie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le pays a pris des mesures dans ce sens, notamment en démontrant une augmentation significative du nombre d'affaires de blanchiment de capitaux mises en examen, en particulier celles qui découlent d'infractions commises à l'étranger et dont les produits ont été blanchis en Albanie. Le GAFI a constaté que l'Albanie a achevé en grande partie son plan d'action et apprécie le travail accompli par l'Albanie pour remédier à ses défaillances stratégiques. Toutefois, le GAFI n'a pas encore décidé d'autoriser une visite sur place dans le pays pour vérifier la mise en œuvre des réformes de l'Albanie en matière de LBC/FT. En effet, le GAFI s'inquiète du fait que les projets apparents de l'Albanie pour la mise en place d'un programme

de conformité fiscale volontaire (CFV) ne sont pas conformes aux principes du GAFI concernant la gestion des implications en matière de LBC/FT des programmes de CFV, ni aux meilleures pratiques du GAFI dans ce domaine. L'Albanie devrait veiller à ce que les dispositions d'amnistie incluses dans la loi sur la CFV ne donnent pas l'occasion aux personnes physiques ou morales de légaliser ou de rapatrier des actifs d'origine illégale et à ce que toute amnistie pénale ne concerne que la déclaration antérieure incorrecte ou la non-déclaration antérieure de revenus imposables. L'Albanie devrait réviser son projet de loi sur la CFV et collaborer avec MONEYVAL pour s'assurer que toute loi sur la CFV adoptée ou mise en œuvre comporte des garanties adéquates pour prévenir les risques d'utilisation abusive du programme à des fins de blanchiment de capitaux. Elle pourrait également envisager d'abandonner complètement le programme de CFV prévu.

BARBADOS

Depuis février 2020, date à laquelle la Barbade s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Barbade a pris des mesures dans ce sens, notamment en prenant des mesures appropriées pour empêcher que les personnes morales et les constructions juridiques ne soient utilisées à des fins criminelles, et en démontrant que les enquêtes et les poursuites en matière de BC sont en adéquation avec le profil de risque du pays. La Barbade devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en veillant à ce que des informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient disponibles en temps utile ; (2) en poursuivant le rapatriement ou le partage des actifs confisqués avec d'autres pays.

Le GAFI exprime son inquiétude quant à l'échec de la Barbade à respecter son plan d'action, qui a expiré en avril 2022. Le GAFI exhorte la Barbade à démontrer rapidement des progrès significatifs dans la réalisation de son plan d'action d'ici juin 2023, faute de quoi, si les progrès sont insuffisants, le GAFI envisagera d'autres mesures.

BURKINA FASO

Depuis février 2021, date à laquelle le Burkina Faso s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le pays a pris des mesures dans ce sens, notamment en augmentant les enquêtes en matière de BC et le recours à la coopération internationale conformément au profil de risque du pays. Le Burkina Faso devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en actualisant sa compréhension des risques de BC/FT, y compris par la révision de l'évaluation nationale des risques en fonction des priorités sectorielles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale ; (2) en renforçant les capacités en ressources de toutes les autorités de contrôle de la LBC/FT et en exerçant un contrôle des IF et des EPNFD fondé sur les risques ; (3) en conservant les informations de base et les informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes légales, complètes et à jour, et en renforçant le système de sanctions appliquées en cas d'infractions aux obligations de transparence ; (4) en augmentant la diversité des déclarations d'opérations suspectes ; (5) en établissant des procédures pour la mise en œuvre effective de la déclaration transfrontalière des espèces et des instruments négociables au porteur ; (6) en renforçant la coopération entre les AEPP et les autorités chargées des poursuites engagées dans la lutte contre le FT, qui mènent des poursuites et des enquêtes en matière de FT conformément au profil de risque du pays ; et (7) en mettant en œuvre un régime efficace de sanctions financières ciblées liées au FT et FP ainsi qu'une surveillance et un contrôle des OBNL basés sur les risques.

Quoique le GAFI note les progrès continus du Burkina Faso dans le cadre de son plan d'action, tous les délais fixés ont désormais expiré alors qu'il reste du travail à accomplir. Le GAFI encourage le Burkina Faso à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier dès que possible aux défaillances stratégiques ci-dessus.

THE CAYMAN ISLANDS

Depuis février 2021, date à laquelle les îles Caïmans se sont engagées politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, les îles Caïmans ont pris des mesures dans ce sens, notamment en faisant progresser les poursuites en matière de BC vers des condamnations et en démontrant les progrès accomplis dans les affaires complexes de BC impliquant des infractions sous-jacentes commises à l'étranger. Toutefois, les îles Caïmans devraient continuer à travailler à la mise en œuvre de leur plan d'action pour remédier à leurs défaillances stratégiques restantes, en démontrant qu'elles poursuivent tous les types d'affaires de blanchiment de capitaux conformément au profil de risque du pays et que ces poursuites aboutissent à l'application de sanctions dissuasives, efficaces et proportionnées.

Le GAFI exprime son inquiétude quant à l'échec des îles Caïmans à respecter leur plan d'action, qui a expiré en mai 2022. Le GAFI exhorte les îles Caïmans à démontrer rapidement des progrès significatifs dans la réalisation de son plan d'action d'ici juin 2023, faute de quoi, si les progrès sont insuffisants, le GAFI envisagera d'autres mesures.

THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

(Déclaration d'octobre 2022)

En octobre 2022, la RDC s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en octobre 2020, la RDC a progressé sur certaines des actions recommandées par le REM, notamment en faisant de la confiscation des produits du crime une priorité politique. La RDC s'attachera à mettre en œuvre son plan d'action du GAFI : (1) en

finalisant l'ENR sur le BC et le FT et en adoptant une stratégie nationale de LBC/FT ; (2) en désignant des autorités de contrôle pour tous les secteurs des EPNFD, et en élaborant et en mettant en œuvre un plan de contrôle fondé sur les risques ; (3) en dotant la CRF de ressources suffisantes et en renforçant sa capacité à mener des analyses opérationnelles et stratégiques ; (4) en renforçant les capacités des autorités chargées des enquêtes et des poursuites en matière de BC et de FT ; et (5) en démontrant la mise en œuvre efficace des sanctions financières ciblées liées au FT et au FP.

GIBRALTAR

Depuis juin 2022, date à laquelle Gibraltar s'est engagé à haut niveau à travailler avec le GAFI et MONEYVAL afin de renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, Gibraltar a pris des mesures en ce sens, notamment en démontrant que les autorités de contrôle des prestataires de services aux trusts et aux sociétés, des avocats, des entreprises de jeux, des agents immobiliers et d'autres entités non bancaires utilisent désormais un éventail de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives pour les infractions en matière de LBC/FT, et ce en prenant davantage de mesures répressives, en imposant des sanctions financières et en publiant les résultats des affaires, le cas échéant. Gibraltar devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en montrant qu'il est en mesure de rendre des décisions de confiscation plus définitives, proportionnelles au risque et au contexte de Gibraltar.

HAÏTI

En juin 2021, Haïti s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le GAFI reconnaît l'engagement politique exprimé à un haut niveau et les efforts déployés par Haïti pour faire progresser ses engagements dans le contexte d'une situation sociale, économique et

sécuritaire difficile dans le pays. Haïti devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en finalisant son processus d'évaluation des risques de BC/FT et en communiquant les conclusions ; (2) en favorisant le partage d'informations avec les homologues étrangers compétents ; (3) en remédiant aux défaillances techniques de son cadre juridique et réglementaire qui freinent la mise en œuvre de mesures préventives de LBC/FT et en exerçant, dans le cadre de la LBC/FT, un contrôle fondé sur les risques des institutions financières et des EPNFD considérés comme présentant un risque de BC/FT plus élevé ; (4) en s'assurant que les informations de base et les informations sur les bénéficiaires effectifs sont tenues à jour et accessibles en temps opportun ; (5) en s'assurant d'une meilleure utilisation des renseignements financiers et autres informations pertinentes par les autorités compétentes pour lutter contre le BC et le FT ; (6) en remédiant aux défaillances techniques relatives à l'infraction de BC et en démontrant que les autorités identifient, enquêtent et engagent des poursuites pour BC conformément au profil de risque du pays ; (7) en démontrant que le pays identifie, trace et récupère plus souvent les produits des crimes ; (8) en remédiant aux défaillances techniques relatives à l'infraction de FT et au régime de sanctions financières ciblées ; (9) en effectuant une surveillance fondée sur les risques aux OBNL vulnérables à une exploitation à des fins de FT sans perturber ou décourager leurs activités légitimes.

JAMAÏCA

Depuis février 2020, date à laquelle la Jamaïque s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le pays a pris des mesures dans ce sens, notamment en introduisant sa réglementation sur les organismes caritatifs et en soumettant le secteur du microcrédit à la surveillance contre la LBC/FT. La Jamaïque devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en incluant toutes les EPNFD dans le régime de LBC/FT et en garantissant un contrôle adapté fondé sur les

risques dans tous les secteurs ; et (2) en veillant à ce que la définition de bénéficiaire effectif corresponde aux normes du GAFI, en prenant les mesures appropriées pour éviter l'utilisation abusive de personnes morales ou de constructions juridiques à des fins criminelles, et en s'assurant que les informations de base et les informations sur les bénéficiaires effectifs, à jour et exactes, soient disponibles aux autorités compétentes en temps opportun.

Le GAFI exprime à nouveau son inquiétude quant à l'échec de la Jamaïque à respecter son plan d'action, qui a expiré en janvier 2022. Le GAFI invite vivement la Jamaïque à faire rapidement preuve de progrès significatifs dans l'application de son plan d'action d'ici juin 2023, faute de quoi le GAFI décidera des prochaines étapes, qui pourraient consister à appeler ses membres et à inviter tous les pays à appliquer des mesures de vigilance renforcées dans leurs relations commerciales et leurs transactions avec la Jamaïque.

JORDAN

Depuis octobre 2021, date à laquelle la Jordanie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Jordanie a pris des mesures positives dans ce sens, notamment en procédant à des inspections des entités déclarantes, y compris les IF et les EPNFD, en menant des enquêtes sur le blanchiment de capitaux et en engageant des poursuites contre les infractions sous-jacentes conformément au profil de risque du pays, et en menant des actions de sensibilisation sur les obligations en matière de SFC. La Jordanie devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en terminant et en diffusant les évaluations des risques de BC/FT des personnes morales et des actifs virtuels ; (2) en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ; (3) en mettant en œuvre un mécanisme de sanctions en cas de violation des obligations de transparence relatives aux personnes morales et aux constructions juridiques ; (4) en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et

dissuasives dans les cas de BC ; et (5) en démontrant que les défaillances des SFC sont corrigées.

MALI

En octobre 2021, le Mali s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Mali a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en organisant des formations à la LBC/FT pour les IF et les EPNFD et en renforçant les mécanismes de coopération entre la CRF et les AEPP sur l'utilisation du renseignement financier. Le Mali devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en mettant en œuvre le plan d'action stratégique de LBC/FT conformément à l'ENR ; (2) en développant et en commençant à adopter une approche fondée sur les risques, dans le cadre de la LBC/FT, pour le contrôle de toutes les IF et des EPNFD exposées à un risque plus élevé, et en démontrant l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ; (3) en réalisant une évaluation exhaustive des risques de BC/FT associés à tous les types de personnes morales ; (4) en élargissant la capacité de la CRF et des AEPP et en renforçant leur coopération sur l'utilisation des renseignements financiers ; (5) en menant des enquêtes financières parallèles ; (6) en renforçant les capacités des autorités compétentes chargées des enquêtes et des poursuites pour FT ; (7) en renforçant le cadre juridique et les procédures pour mettre en œuvre des SFC liées au FT et au FP ; et (8) en adoptant une approche fondée sur les risques

pour le contrôle du secteur des OBNL afin d'éviter son exploitation à des fins de FT.

MOZAMBIQUE

(Déclaration d'octobre 2022)

En octobre 2022, le Mozambique s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle en avril 2021, le Mozambique a progressé sur un certain nombre d'actions recommandées par son REM visant à améliorer son système, notamment en finalisant son ENR et en renforçant ses efforts de confiscation des actifs. Le Mozambique s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI : (1) en assurant la coopération et la coordination entre les autorités compétentes afin de mettre en œuvre des stratégies et des politiques de LBC/FT fondées sur les risques ; (2) en dispensant une formation à toutes les AEPP sur l'entraide judiciaire afin d'améliorer la collecte de preuves ou la saisie/confiscation des produits du crime ; (3) en fournissant des ressources financières et humaines adéquates aux autorités de contrôle, en élaborant et en mettant en œuvre un plan de contrôle fondé sur les risques ; (4) en fournissant des ressources adéquates aux autorités afin de commencer la collecte d'informations pertinentes, précises et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; (5) en augmentant les ressources humaines de la CRF ainsi que les renseignements financiers transmis aux autorités ; (6) en démontrant la capacité des AEPP à enquêter efficacement sur les cas de BC/FT à l'aide de renseignements financiers ; (7) en procédant à une

évaluation complète des risques de FT et en commençant à mettre en œuvre une stratégie nationale complète de lutte contre le FT ; (8) en sensibilisant davantage aux sanctions financières ciblées liées au FT et au FP ; et (9) en évaluant les risques de FT pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et en se servant de cette évaluation pour élaborer un plan de sensibilisation.

NIGERIA

En février 2023, le Nigeria s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en août 2021, le Nigeria a progressé sur certaines des actions recommandées mentionnés dans son REM pour améliorer son système, notamment en améliorant son cadre législatif en matière de LBC/FT, en mettant à jour son évaluation des risques inhérents de BC/FT/FP et en renforçant la mise en œuvre de sanctions financières ciblées. Le Nigeria s'efforcera de mettre en œuvre son plan d'action du GAFI : (1) en achevant son évaluation du risque résiduel de BC/FT et en mettant à jour sa stratégie nationale de LBC/FT afin de l'aligner sur les autres stratégies nationales relatives aux infractions sous-jacentes à haut risque ; (2) en renforçant la coopération internationale formelle et informelle conformément aux risques de BC/FT ; (3) en améliorant la surveillance des IF et des EPNFD fondée sur les risques de BC/FT et en renforçant la mise en œuvre de mesures préventives par les secteurs à haut risque ; (4) en veillant à ce que les autorités compétentes disposent en temps utile d'informations exactes et à jour sur les bénéficiaires

effectifs des personnes morales et en appliquant des sanctions en cas de manquement aux obligations relatives aux bénéficiaires effectifs ; (5) en améliorant la diffusion des renseignements financiers par la CRF et leur utilisation par les AEPP ; (6) en démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de BC selon les risques de BC ; (7) en détectant de manière proactive les violations des obligations en matière de déclaration d'espèces et en appliquant les sanctions appropriées, ainsi qu'en tenant à jour des données complètes sur les actifs gelés, saisis, confisqués et cédés ; (8) en augmentant de façon soutenue les enquêtes et les poursuites concernant différents types d'activités de FT selon les risques et en renforçant la coopération interinstitutionnelle dans les enquêtes sur le FT ; et (9) en menant des actions de sensibilisation ciblées et fondées sur les risques auprès des OBNL présentant un risque de FT et en mettant en œuvre une surveillance fondée sur les risques pour le groupe des OBNL présentant un risque de FT sans perturber ni décourager les activités légitimes des OBNL.

PANAMA

Depuis juin 2019, date à laquelle le Panama s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFILAT pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le pays a pris d'importantes mesures dans ce sens, notamment en démontrant sa capacité à enquêter et à engager des poursuites en cas de BC impliquant des délits fiscaux à l'étranger. Cependant, le Panama devrait continuer à prendre des mesures pour pleinement mettre en œuvre les mesures restantes de son plan d'action, compte tenu

du fait que tous les délais fixés ont expiré en janvier 2021. Le Panama devrait donc poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier à ses défaillances stratégiques, en garantissant une vérification adéquate des informations à jour sur les bénéficiaires effectifs par les entités soumises à l'obligation d'information, et en veillant à ce que les autorités compétentes y aient accès en temps utile.

Le GAFI exprime à nouveau sa grande inquiétude quant à l'échec du Panama à respecter son plan d'action, qui a expiré en janvier 2021. Le GAFI invite vivement le Panama à finir rapidement de mettre en application son plan d'action d'ici juin 2023, faute de quoi le GAFI envisagera d'appeler ses membres et d'inviter tous les pays à appliquer des mesures de vigilance renforcées dans leurs relations commerciales et leurs transactions avec le Panama.

PHILIPPINES

En juin 2021, les Philippines se sont engagées politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et l'APG pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Les Philippines devraient continuer leur travail de mise en œuvre de leur plan d'action pour remédier à leurs défaillances stratégiques, notamment : (1) en démontrant la conduite d'un contrôle efficace des EPNFD fondé sur les risques ; (2) en démontrant que les autorités de contrôle appliquent les contrôles de LBC/FT afin d'atténuer les risques associés aux casinos ; (3) en améliorant et en rationalisant l'accès des AEPP aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs et en prenant des mesures visant à garantir que ces informations soient exactes et à jour ; (4) en démontrant une utilisation plus fréquente des renseignements

financiers et une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites pour BC conformément au risque ; (5) en démontrant une augmentation du nombre de détection d'enquêtes et de poursuites pour FT ; (6) en améliorant l'efficacité du cadre des sanctions financières ciblées liées au FT et FP en démontrant que les EPNFD comprennent leurs obligations.

Quoique le GAFI note les progrès continus des Philippines dans le cadre de leur plan d'action, tous les délais fixés ont désormais expiré alors qu'il reste encore du travail à accomplir. Le GAFI encourage les Philippines à poursuivre la mise en œuvre de leur plan d'action pour remédier dès que possible aux défaillances stratégiques ci-dessus.

SENEGAL

Depuis février 2021, date à laquelle le Sénégal s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Sénégal a mis en place une base de données pour collecter des statistiques et des données sur les enquêtes et les poursuites en matière de BC/FT, et a amélioré le cadre de coordination et de conduite des enquêtes en matière de FT. Le Sénégal devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en améliorant la conformité en détectant les infractions liées au BC/FT et en imposant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives à l'encontre des EPNFD qui ne se conforment pas ; (2) en mettant à jour et en conservant des informations complètes sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques et en renforçant le système de sanctions en cas de violation des

obligations de transparence ; (3) en améliorant les capacités et le soutien aux AEPP et aux autorités chargées des poursuites engagées dans la lutte contre le FT, conformément à la stratégie nationale de lutte contre le FT de 2019 ; et (4) en mettant en œuvre un régime efficace de SFC liées au FT et FP, ainsi qu'un suivi et une supervision des OBNL fondés sur les risques.

Quoique le GAFI note les progrès continus du Sénégal dans le cadre de son plan d'action, tous les délais fixés ont désormais expiré alors qu'il reste encore du travail à accomplir. Le GAFI encourage le Sénégal à poursuivre rapidement la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier dès que possible aux défaillances stratégiques ci-dessus.

SOUTH AFRICA

En février 2023, l'Afrique du Sud s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son REM en juin 2021, l'Afrique du Sud a réalisé des progrès significatifs sur de nombreuses actions recommandées par le REM visant à améliorer son système, notamment en développant des politiques nationales de LBC/FT pour faire face aux risques les plus élevés et en modifiant récemment le cadre juridique pour le FT et les SFC, entre autres. L'Afrique du Sud s'attachera à mettre en œuvre son plan d'action du GAFI : (1) en démontrant une augmentation durable des demandes d'entraide judiciaire sortantes pour faciliter les enquêtes liées au BC/FT et les confiscations de différents types d'actifs conformément au profil de risque du pays ; (2) en améliorant le contrôle fondé sur les risques

des EPNFD et en démontrant que toutes les autorités de contrôle de la LBC/FT appliquent des sanctions effectives, proportionnées et efficaces en cas de non-conformité ; (3) en veillant à ce que les autorités compétentes disposent en temps utile d'informations exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques et en appliquant des sanctions en cas de manquement par les personnes morales à leurs obligations relatives aux bénéficiaires effectifs ; (4) en faisant preuve d'une augmentation soutenue des demandes de renseignements financiers adressées par les autorités d'enquête et de poursuite pénale au FIC pour leurs enquêtes sur le BC/FT ; (5) en faisant preuve d'une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux grave et complexe et de l'ensemble des activités de lutte contre le FT, conformément au profil de risque du pays ; (6) en améliorant l'identification, la saisie et la confiscation des produits et des instruments d'un plus grand nombre d'infractions sous-jacentes, conformément au profil de risque du pays ; (7) en mettant à jour son évaluation des risques de FT afin d'éclairer la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de lutte contre le financement du terrorisme ; et (8) en veillant à la mise en œuvre effective des sanctions financières ciblées et en démontrant la mise en place d'un mécanisme efficace pour identifier les personnes et les entités qui remplissent les critères de désignation nationale.

SOUTH SUDAN

En juin 2021, le Soudan du Sud s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI

pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Soudan du Sud devrait continuer son travail de mise en œuvre de leur plan d'action, notamment :

- (1) en examinant l'intégralité de la loi de 2012 relative à la LBC/FT, avec l'aide de partenaires internationaux et notamment d'une assistance technique, pour se conformer aux normes du GAFI ;
- (2) en devenant partie prenante et en appliquant pleinement la Convention de Vienne de 1988, la Convention de Palerme de 2000 et la convention de 1999 relative au financement du terrorisme ;
- (3) en s'assurant que les autorités compétentes sont correctement structurées et disposent des capacités nécessaires pour adopter une approche fondée sur les risques concernant le contrôle des institutions financières dans le cadre de la LBC/FT ;
- (4) en mettant en place un cadre juridique exhaustif pour collecter et vérifier l'exactitude des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des personnes morales ;
- (5) en mettant en place une CRF indépendante et pleinement opérationnelle ;
- (6) en mettant en place et en œuvre le cadre juridique et institutionnel permettant la mise en œuvre des sanctions financières ciblées conformément aux Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ;
- et (7) en commençant à mettre en œuvre le contrôle et la surveillance fondés sur les risques ciblés des OBNL exposés à un risque d'exploitation à des fins de FT.

Le GAFI note des progrès limités accomplis par le Soudan du Sud dans le cadre de son plan d'action. Le GAFI encourage de nouveau le Soudan du Sud à continuer de démontrer son engagement politique et institutionnel à améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, notamment en aidant l'agence principale de lutte contre le blanchiment de capitaux

et le financement du terrorisme à coordonner les efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIA

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le pays a accompli des progrès dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait largement respecté son plan d'action d'un point de vue technique, notamment en criminalisant le financement du terrorisme et en définissant des procédures pour le gel des actifs des terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie avait respecté le plan d'action convenu, il a été dans l'impossibilité, du fait de la situation sécuritaire, d'effectuer sa visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et actions requises avait commencé et s'il était suivi. Le GAFI poursuivra sa surveillance de la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

TANZANIA

(Déclaration d'octobre 2022)

En octobre 2022, la Tanzanie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle en avril 2021, la Tanzanie a progressé sur un certain nombre d'actions

recommandées par son REM dans le but d'améliorer son système, y compris en développant un cadre juridique pour le FT et les SFC et en diffusant l'analyse stratégique de la CRF. La Tanzanie s'attachera à mettre en œuvre son plan d'action du GAFI : (1) en améliorant la surveillance des IF et des EPNFD fondée sur les risques, notamment en menant des inspections en fonction des risques et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-conformité ; (2) en démontrant la capacité des autorités à mener efficacement une série d'enquêtes et de poursuites en matière de BC, conformément au profil de risque du pays ; (3) en démontrant que les AEPP prennent des mesures pour identifier, localiser, saisir et confisquer les produits et les instruments du crime ; (4) en menant une évaluation complète des risques de FT et en commençant à mettre en œuvre une stratégie nationale complète de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'en démontrant la capacité à mener des enquêtes sur le FT et à engager des poursuites conformément au profil de risque du pays ; (5) en sensibilisant davantage le secteur privé et les autorités compétentes aux sanctions financières ciblées liées au FT et au FP ; et (6) en évaluant les risques de FT pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et en se servant de cette évaluation pour élaborer un plan de sensibilisation.

TÜRKIYE

Depuis octobre 2021, date à laquelle la Türkiye s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI pour améliorer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le pays a continué de prendre des

mesures dans ce sens, notamment en publiant des règlements concernant les personnes politiquement exposées et des orientations destinées au secteur privé sur la détection du financement du terrorisme, ainsi qu'en augmentant la diffusion proactive de renseignements financiers par la CRF. La Türkiye devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en augmentant les inspections sur place effectuées par les autorités de contrôle dans tous les secteurs, en fonction des risques ; (2) en renforçant l'utilisation des renseignements financiers pour étayer les enquêtes relatives au BC ; (3) en menant des enquêtes et des poursuites plus complexes sur le BC ; (4) en se servant des statistiques sur la confiscation et le financement du terrorisme pour mettre à jour les évaluations des risques et rédiger des politiques de façon éclairée ; (5) en menant davantage d'enquêtes financières dans les affaires de terrorisme, en donnant la priorité aux enquêtes et aux poursuites sur le FT liées aux groupes désignés par les Nations unies, et en veillant à approfondir les enquêtes de FT pour identifier les réseaux de financement et de soutien ; (6) pour ce qui concerne les sanctions financières ciblées, en poursuivant les demandes de sortie adressées à des pays tiers en rapport avec les groupes désignés par les Nations unies, conformément au profil de risque de la Türkiye ; et (7) en mettant pleinement en œuvre une approche fondée sur les risques pour le contrôle des organisations à but non lucratif afin d'empêcher leur utilisation à des fins de financement du terrorisme, notamment en prenant des mesures pour faire en sorte que les audits effectués soient fondés sur les risques, que le contrôle ne perturbe ni ne décourage les activités légitimes des ONBL, telles que la collecte de fonds, et que les sanctions appliquées soient

proportionnées à toute infraction. Le GAFI continue de vérifier que la surveillance du secteur des OBNL par la Türkiye est conforme à l'approche fondée sur les risques telle qu'elle est définie dans les normes du GAFI.

UGANDA

Depuis février 2020, date à laquelle l'Ouganda s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAOA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, l'Ouganda a réalisé des progrès, notamment en démontrant que les AEPP et les autorités judiciaires appliquent l'infraction de blanchiment de capitaux de manière cohérente avec les risques identifiés, en établissant et en mettant en œuvre des politiques et des procédures pour identifier, tracer, saisir et confisquer les produits et les instruments du crime. L'Ouganda devrait continuer son travail de mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en élaborant et en mettant en œuvre une surveillance des IF et des EPNFD fondée sur les risques ; (2) en veillant à ce que les autorités compétentes disposent en temps utile des informations de base et des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; et (3) en remédiant aux lacunes techniques du cadre juridique pour mettre en œuvre les sanctions financières ciblées liées au FP. Le GAFI continue de surveiller le contrôle exercé par l'Ouganda sur le secteur des OBNL, afin d'encourager l'application de l'approche fondée sur les risques pour la surveillance des OBNL, conformément aux normes du GAFI, et d'atténuer les conséquences involontaires.

Le GAFI exprime son inquiétude quant à l'échec de l'Ouganda à respecter son plan d'action, qui a expiré en mai 2022. Le GAFI exhorte l'Ouganda à démontrer rapidement des progrès significatifs dans la réalisation de son plan d'action d'ici juin 2023, faute de quoi, si les progrès sont insuffisants, le GAFI envisagera d'autres mesures.

UNITED ARAB EMIRATES

Depuis février 2022, date à laquelle les Émirats arabes unis (EAU) se sont engagés politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de leur régime de LBC/FT, les EAU ont réalisé des progrès significatifs, notamment en démontrant une augmentation soutenue des demandes d'entraide judiciaire sortantes pour faciliter les enquêtes sur des infractions sous-jacentes de BC et de FT, en utilisant davantage les renseignements financiers pour poursuivre les menaces de BC à haut risque, et en luttant contre le contournement des sanctions de l'ONU, notamment en faisant preuve d'une meilleure compréhension de la part du secteur privé.

Les EAU devraient s'attacher à mettre en œuvre leur plan d'action du GAFI : (1) en améliorant et en maintenant la compréhension commune des risques de BC/FT entre les différentes institutions et les différents secteurs des EPNFD ; (2) en augmentant le nombre et la qualité des DOS déposées par les IF et les EPNFD ; (3) en veillant à une compréhension plus fine du risque d'abus des personnes morales et, le cas échéant, des constructions juridiques, en matière de BC/FT ; et (4) en démontrant une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites efficaces

sur différents types d'affaires de BC, conformément au profil de risque des Émirats arabes unis.

YEMEN

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le pays a accompli des progrès dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait largement respecté son plan d'action d'un point de vue technique, notamment : (1) en criminalisant de manière appropriée le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) en mettant en place des procédures pour identifier et geler les actifs des terroristes ; (3) en renforçant ses exigences concernant le devoir de vigilance relatif à la clientèle et les déclarations d'opérations suspectes ; (4) en émettant des lignes directrices ; (5) en développant la capacité de surveillance et de contrôle des autorités de contrôle du secteur financier et de la cellule de renseignements financiers ; et (6) en mettant sur pied une cellule de renseignements financiers pleinement opérationnelle et efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen avait respecté le plan d'action convenu, il a été dans l'impossibilité, du fait de la situation sécuritaire, d'effectuer sa visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises avait commencé et s'il était suivi. Le GAFI poursuivra sa surveillance de la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

Pays ne faisant plus l'objet d'une surveillance renforcée du GAFI – 24 février 2023

**JURISDICTIONS NO LONGER SUBJECT
TO INCREASED MONITORING BY THE
FATF**

CAMBODIA

Le GAFI note avec satisfaction les progrès considérables accomplis par le Cambodge pour améliorer son régime de LBC/FT. Le Cambodge a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements pris dans son plan d'action concernant les défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en février 2019, à savoir l'amélioration du cadre juridique de la coopération internationale et des mesures préventives, la supervision des IF et des EPNFD fondée sur les risques, l'amélioration de la qualité et de la quantité des informations diffusées par la CRF, l'augmentation et l'amélioration des enquêtes et des poursuites en matière de BC et de confiscation d'actifs, ainsi que l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre juridique pour les SFC liées au FP. Le

Cambodge ne fait donc plus l'objet de la procédure de surveillance renforcée du GAFI.

Le Cambodge devrait continuer son travail avec l'APG afin de maintenir les améliorations apportées à son système de LBC/FT.

MOROCCO

Le GAFI note avec satisfaction les progrès considérables accomplis par le Maroc pour améliorer son régime de LBC/FT. Le Maroc a renforcé l'efficacité de son régime de LBC/FT afin de respecter les engagements pris dans son plan d'action concernant les défaillances stratégiques identifiées par le GAFI en février 2021, relatives à l'amélioration de ses mécanismes de coopération internationale, au renforcement de la supervision de la LBC/FT, au renforcement de la transparence des personnes morales en garantissant l'accès en temps utile à des informations exactes sur leurs bénéficiaires effectifs, au renforcement des capacités de la CRF, à l'amélioration des aptitudes à mener des enquêtes sur le BC et à confisquer les produits du crime, et à l'amélioration de l'efficacité du régime de sanctions financières ciblées. Le Maroc ne fait donc plus l'objet de la procédure de surveillance renforcée du GAFI.

Le Maroc devrait continuer son travail avec le GAFIMOAN afin de maintenir les

améliorations apportées à son système de
LBC/FT.

Découvrez

[GAFI](#) →

[Pays](#) →

[Publications](#) →

[Calendriers](#) →

[Le secteur privé](#) →

[Informations pour les étudiants et les universitaires](#) →

Besoin d'aide?

[Avertissement](#) →

[Foire aux questions](#) →

En savoir plus

FATF Training and
Support Activities

Accès restreint
→
pour délégués du
GAFI



Contactez-nous

[Terms & conditions](#) | [Politique de protection de la vie privée](#) | [Sitemap](#)

© fatf-gafi 2023. All rights reserved